

PROJET D'ÉTABLISSEMENT ¹

*Réécrit depuis septembre 2009 via le PGAED et en mai 2016
(Plan global d'actions prioritaires pour l'encadrement différencié)*

Introduction

Le texte ci-dessous constitue notre projet d'établissement. Ce document exprime notre volonté collective de réaliser pendant les prochaines années les actions définies comme prioritaires par et pour notre communauté éducative. Celles-ci s'inscrivent dans le cadre du décret *Missions* du 24 juillet 1997.

La réalisation de ce projet d'établissement, qui est une œuvre collective, nécessite la collaboration des différents partenaires : élèves, parents, enseignants, éducateurs, personnel administratif et ouvrier, direction, équipe PMS, Pouvoir Organisateur, acteurs externes. Cette responsabilité partagée par les différents acteurs s'exerce à toutes les étapes du projet : sa conception, sa réalisation, son évaluation.

La mise en œuvre de notre projet d'établissement ne débute pas avec l'obligation décrétales : elle s'inscrit dans la continuité des actions entreprises ces dernières années et dans la tradition de l'école. Ces réalisations déjà présentes constituent un appui important dans lequel les innovations projetées s'enracinent.

Le projet d'établissement représente une intention que nous nous engageons à concrétiser. En choisissant ces priorités, notre objectif est de les faire aboutir. Bien sûr, ces intentions devront être confrontées aux réalités du terrain et notamment à une disponibilité des moyens nécessaires à la mise en œuvre. Pour effectuer cette confrontation entre nos intentions et nos actions, nous nous engageons à évaluer régulièrement l'avancement de partenariat de ce projet d'établissement, l'évaluation de celui-ci s'effectuera notamment au conseil de participation qui en a reçu mandat. Si des actions n'ont pu aboutir, si des défis n'ont pu être relevés, nous devons en identifier les raisons et mettre en œuvre les actions de régulation nécessaires.

Cette introduction décrit l'esprit dans lequel nous souhaitons que ce texte soit lu tant au départ qu'au terme de notre projet d'établissement.

PROJET D'ÉTABLISSEMENT

Le projet d'établissement s'inscrit autour de six thèmes de base, choisis par les différents participants, thèmes qui sont en relation directe avec les projets éducatif et pédagogique du centre scolaire Sainte-Marie La Sagesse.

Nous les avons sélectionnés en analysant les difficultés à vaincre et en faisant le relevé des aides et ressources possibles ou disponibles afin de rédiger des propositions concrètes.

Ces six pistes tiennent compte de la spécificité de l'école secondaire, dont la population est essentiellement issue du quartier et d'un milieu pluriculturel. Depuis le déménagement en mai 1999 du site La Sagesse, une nouvelle culture d'école est née, sorte de synthèse entre les identités respectives de chacun des deux établissements. La fusion des corps professoraux

¹ 1^{er} édition en 1998-99, adaptée en 2001, en 2007 ; en réécriture depuis septembre 2009 ; PGAED à suivre ; adapté en mai 2016

s'est trouvée facilitée par l'arrivée de près d'un tiers de nouveaux professeurs ; celle des élèves s'est faite progressivement sans grosses difficultés.

En plus de ce qui existe et qu'il faut maintenir, à savoir notamment :

- la coordination avec l'enseignement primaire : commencée en 1996 de façon structurelle, elle sera consolidée par l'échange de pratiques pédagogiques et de professeurs. Des activités communes entre classes du primaire et du secondaire permettent de resserrer les liens tant entre les enseignants qu'entre les élèves ;
- la troisième année dans le premier degré (2^e S) : elle est organisée selon les principes en vigueur, à savoir, pour la 2^e S, une classe projet, confiée à une équipe réduite de professeurs, pour le français, la mathématique, le néerlandais, les sciences et l'étude du milieu. C'est par la cohésion des cours en interdisciplinarité que le projet de l'élève prend corps. Peu d'élèves réussissent cependant cette année et ce relatif échec nous pousse à étudier d'autres pistes de remédiation. Cette réflexion s'inscrit dans les recherches actuelles sur le premier degré comme le PAC invoqué au point 6.
- la poursuite d'un programme d'activités privilégiant la culture du respect des personnes, des règles et des biens : prévention et gestion des conflits (médiation scolaire et assistant social), espace de parole, participation à des rencontres interculturelles, œcuméniques, spectacles, visites culturelles, animations sur la vie affective et sexuelle (assistant social et PMS)...

L'accent est mis sur une valeur qui est la nôtre depuis toujours, mais à propos de laquelle nous souhaitons poursuivre la réflexion : le respect mutuel qui doit animer tous les partenaires de l'école dans leurs relations quotidiennes, tant la direction, les professeurs, les éducateurs que les élèves, dans le souci constant des droits et devoirs de chacun. Nous entendons aussi souligner davantage la dimension culturelle (théâtre, sorties scolaires, visites de musée, voyages d'études ou de détente...) et multiplier les efforts en vue d'une meilleure intégration de nos élèves dans la société et dans le monde de l'industrie (visites d'entreprises, stages de longue durée dans les sections de qualification, stages plus ponctuels...).

Nous avons choisi de développer dans le projet d'établissement les six pistes suivantes :

- améliorer l'**environnement**,
- mettre en place plus de **remédiations**,
- amener les élèves à parler uniquement **le français en classe**,
- insister sur **le rôle éducatif des surveillants-éducateurs**,
- faire fonctionner un **conseil d'élèves**,
- instaurer le **Plan d'Actions Collectives du premier degré (PAC)**.

1. Améliorer l'environnement, c'est l'affaire de tous...

Le centre scolaire Sainte-Marie La Sagesse se veut une école accueillante, où l'élève peut se réaliser dans toutes ses dimensions, tant intellectuelles qu'humaines.

Les moyens doivent être trouvés entre autres par des projets introduits à la commission D+, puisque nos écoles sont en encadrement différencié.

Concrètement, notre action aura pour but de sensibiliser les jeunes à la gestion, au respect en associant le plus possible les parents à cette sensibilisation :

1) Faire participer les élèves à la gestion de certains postes (par exemple : distribuer des boissons chaudes en hiver, laver des voitures, préparer des repas, entre autres pour financer des voyages scolaires ou de fin d'études, participer à la réparation de certains dégâts, etc.), aider les plus jeunes par une action de solidarité ;

2) Repenser l'aménagement de l'école avec ceux qui y vivent :

Des actions ont été menées contre l'arrêt de tram qui se trouve devant l'entrée de l'école, la presse a été alertée et des hommes politiques ont été interpellés.

De nouvelles classes ont été aménagées dans les anciens locaux des mouvements de jeunesse : un local de danse, une salle d'informatique et une salle de projection, ce qui permet à la médiathèque d'être un local de consultation d'ouvrages et de remédiation scolaire.

Des locaux de classe ont été repeints à l'initiative de professeurs aidés d'élèves et des locaux du bâtiment central ont été réhabilités.

Le local PMS est situé dans le bâtiment central.

La cour de récréation est rendue plus souriante par de la peinture murale, de la végétation (jardin devant les laboratoires de sciences), des bancs, ...

Le foyer des élèves a été rééquipé.

L'infirmerie a été repeinte et équipée d'un mobilier adéquat : professeurs et élèves peuvent s'y reposer en cas de malaise et on peut y dispenser les premiers soins.

Un vestiaire réaménagé permet aux élèves qui ont cours d'éducation physique à l'extérieur de se changer facilement. Le hall d'entrée du 164 est rafraîchi.

3) Réparer certains lieux de l'école :

Le préau a été réparé.

La cour de récréation a été complètement ré-asphaltée, le muret de la cour d'honneur a été reconstruit ; le panneau provisoire indiquant la nouvelle dénomination de l'école a été remplacé par des lettres en métal.

L'aération des locaux de sciences en sous-sol doit être améliorée. D'importants travaux de rénovation sont prévus dans les mois et années à venir (isolation, toit, châssis, électricité).

4) Gestion du temps de midi ; le réfectoire, côté bar, est accessible désormais à tous les élèves qui prennent leur repas de midi à l'école.

5) Pratiques protégeant l'environnement (tri sélectif, « pacte des ours », lutte contre le gaspillage,...) et la qualité de la vie (alimentation, commerce équitable...)

2. Mettre en place plus de remédiations, c'est aussi travailler la motivation et l'engagement

La dimension intellectuelle, autrement dit la formation des élèves, se basera sur une pédagogie de la réussite qui exige des moyens comme l'organisation de rattrapages, de remédiations, d'études dirigées.

1) Améliorer l'organisation

Etudier les différentes possibilités d'organiser des remédiations dans les heures organisables par l'école (NTPP) et en dehors de ces heures. Organiser le nombre d'heures jugé utile et souhaitable. Attribuer ces heures de coordination à des personnes suffisamment polyvalentes pour pouvoir seconder les élèves dans cette organisation. Associer les parents à ce travail. Une structure de type *Echec à l'échec* a été mise en place la dernière quinzaine du mois d'août depuis 2000 et elle a connu un taux de réussite spectaculaire.

2) Améliorer le contenu

Axer le travail de remédiation sur la connaissance et la maîtrise du français (utilisation de méthodes appropriées). Organiser une rencontre entre les enseignants et les personnes travaillant dans les écoles de devoirs et les enseignants (Bouillon de culture, Paroles, Partenariat D+ (ex ZEP) de Schaerbeek et de Saint-Josse, Etoile du Nord...) en vue d'une meilleure cohérence dans le travail. Associer le PMS à ce travail.

3) Dresser en fin d'année un bilan de l'organisation qui était en vigueur.

3. Amener les élèves à parler le français en classe, c'est aussi s'assurer la collaboration des parents dans la sensibilisation des jeunes à l'importance de la maîtrise de la langue française

L'expression orale de nos élèves ne doit pas être travaillée seulement au cours de français, c'est dans la vie de tous les jours que l'équipe éducative veillera à ce que l'élève s'exprime naturellement en français. Des projets comme des concours d'expression, de déclamation, de théâtre devant les parents permettraient de susciter parmi les élèves le désir de bien parler. Des initiatives ont eu lieu dans ce sens (atelier de théâtre tous les mercredis après-midi sous la conduite d'un comédien professionnel ; présentation d'un spectacle au théâtre *Océan Nord* par des élèves des classes terminales ; lectures de contes en classes maternelles, atelier d'écriture, nouvelles grilles horaires des 1^{res} A, **création d'une chorale**), mais de nouvelles stratégies doivent être élaborées pour atteindre nos objectifs, car les résultats escomptés ne sont pas toujours atteints.

Pour y arriver, nous désirons :

- 1) Collaborer avec les écoles fondamentales notamment dans leurs recherches sur l'apprentissage du français par des jeunes dont ce n'est pas la langue maternelle.
- 2) Utiliser des méthodologies qui amènent l'élève à devoir utiliser la langue française pour réussir une tâche donnée : échange et recherche d'informations auprès de la population, travail par téléphone, mini-entreprise, encouragement des jeunes à adhérer à un club ou à un mouvement de jeunesse.
- 3) Organiser un apprentissage du français pour les parents. Trouver si possible les moyens de se faire reconnaître en promotion sociale (pour que les parents qui y prennent part puissent faire valoir leur formation).

4. Insister sur le rôle éducatif des surveillants-éducateurs, c'est mettre en avant le côté dialogue, écoute et suivi des jeunes

Le rôle des éducateurs est un élément très important dans l'éducation de l'élève à l'autogestion et à son parcours vers l'autonomie.

- 1) Définir précisément les tâches et les responsabilités des éducateurs : prendre part aux conseils de classe, assurer le suivi de certains élèves ou de certains groupes en difficultés, et notamment le suivi des contrats, organiser des activités de remplacement en cas d'absence des professeurs, en fonction de leurs ressources personnelles, prendre contact avec les parents.
- 2) Privilégier leur formation : formation à la médiation, participation à des échanges entre éducateurs d'écoles différentes... Sensibiliser les enseignants à la nécessaire solidarité pour permettre le départ des éducateurs en formation, en équipe.
- 3) Organiser les lieux de travail en vue de permettre les rencontres, la gestion... et organiser des réunions régulières de concertation et de lutte contre l'absentéisme et le décrochage scolaire avec les partenaires sociaux (assistant social, PMS, médiatrice).
- 4) Recentrer l'équipe et améliorer son organisation.

5. Mettre en place un conseil d'élèves pour tous, c'est permettre la circulation de la parole

Dans le cadre de l'éducation à la citoyenneté et à l'autogestion, un conseil d'élèves a été instauré ; il s'inspire de l'expérience du conseil des élèves mis en place à La Sagesse, mais il tient compte de la situation nouvelle née de la fusion : si seize classes étaient représentées à La Sagesse, le nouveau Centre Scolaire en comprend près de quarante : un véritable petit parlement...

- 1) Elire un délégué et un représentant par classe. Le délégué s'intéresse aux problèmes qui concernent la vie de sa classe (collecte des documents, gestion des interrogations, règlement à l'amiable des petits conflits avec les professeurs, etc.). Le représentant

s'intéresse plutôt à tout ce qui touche à la qualité de vie des élèves et au fonctionnement de l'ensemble de l'école.

- 2) Organiser un conseil des élèves de manière régulière (tous les quinze jours). Permettre à des enseignants d'aider à l'organisation de ces réunions en leur attribuant si possible une heure de coordination à cet effet (intégrée dans un projet D+).
- 3) Prévoir en début d'année scolaire une réflexion sur les fonctions de délégué et de représentant (rôle, qualités nécessaires, limites d'action...); dans ce cadre, depuis 2001, les représentants des élèves ont bénéficié de demi-journées de formation.
- 4) Prévoir en cours d'année une évaluation du travail des délégués et des représentants et procéder éventuellement à de nouvelles élections dans le respect des procédures mises en place.
- 5) Evaluer en fin d'année le travail réalisé.

6. Le plan d'actions collectives (PAC)

Le PAC, un outil pour une réflexion collégiale et systémique

Le PAC appelle chaque équipe pédagogique à mener « une réflexion collégiale et systémique, prenant en compte les défis auxquels les acteurs se trouvent confrontés dans leur contexte local et à un moment donné de leur histoire, les objectifs que la communauté éducative s'assigne par rapport à ceux-ci, les ressources internes et externes qui peuvent être mobilisées ».

Pour le formuler autrement, le PAC invite les acteurs à analyser leur contexte de travail afin de mieux le connaître, et ainsi ajuster au mieux les actions éducatives et pédagogiques, tant au sein de l'institution que de la classe, et ce, tant au profit des acteurs que des élèves.

Le PAC dans quel but ?

Le PAC vise à identifier et développer les actions et dispositifs les plus pertinents pour permettre aux élèves d'atteindre les objectifs assignés au 1^{er} degré.

Qui élabore le PAC ?

L'équipe pédagogique, en concertation et en partenariat avec l'équipe du centre psycho-médico-social, élabore le projet de PAC sous la responsabilité du chef d'établissement.

Que contient le PAC ?

Le PAC

- 1° identifie ses objectifs ;
- 2° décrit les actions et dispositifs à mettre en œuvre ;
- 3° identifie les ressources mobilisables pour sa mise en œuvre ;
- 4° définit des critères d'évaluation interne de sa mise en œuvre.

L'élaboration d'un Plan d'action collective (PAC) est dynamique.

Les équipes éducatives et CPMS mènent une réflexion sur les actions éducatives et pédagogiques de l'établissement.

Celui-ci doit reprendre toutes les possibilités et ressources en cas de difficultés des élèves et servir de base pour l'élaboration du fameux PIA, outil de pilotage d'actions pédagogiques individualisé à l'élève.

Des remédiations et P.I.A. sont construits pour les élèves en difficultés temporaires dans certaines branches pour les aider à développer des savoir-faire et des comportements bénéfiques à leur scolarité. Le Conseil de classe, le professeur de branche et les coordinateurs P.I.A les proposent et précisent la nature des besoins de l'élève.

Concrètement, le centre Scolaire Sainte-Marie La Sagesse a mis en place deux coordinateurs PIA :

- du degré commun (1C-2C-2S);
- et du degré différencié (1D-2D)

Ils se réunissent une fois par semaine pour établir un bilan de la situation et établir la rédaction des dossiers P.I.A.

Lors des conseils de classe, ils sont à l'écoute des difficultés des élèves, et sur base des recommandations des professeurs, ils établissent un dossier élève.

Avant toute activité complémentaire, les coordinateurs décident sur base de l'acquisition des compétences si l'élève prolonge ses remédiations ou s'il retourne en activité complémentaire.
